

Fiche de données de sécurité produit

Date d'élaboration : 13/06/11

1. Identification de la substance / du mélange et de la société /de l'entreprise

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT : SPACE-IT VERNIS SÉPARATEUR : Jaune, Bleu, Rouge, Orange, Vert, Violet, Diluant, Etc.	DOT Classe de danger : Voir la partie 14 ci-après	Code du produit : 04-xxxx
Nom du fabricant : George Taub Products & Fusion Co., Inc.	Numéro d'appel d'urgence : Chemtrec : 800-424-9300, 703-527-3887	
Adresse (Numéro, Rue, Ville, Département, et code postal) : 277 New York Ave Jersey City, N.J. 07307, États-Unis	Numéro de téléphone pour information : 800-828-2634, 201-798-5353 Site internet : http://www.taubdental.com	

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CARACTÉRISATION CHIMIQUE : Peinture		N° EINECS :			
Composants apportant un danger (nom chimique ; nom(s) courant(s)) :	% :	N° CAS :	N° EINECS	SYMBOLES DE DANGER	PHRASES R
Méthyléthylcétone (Butanone)	> 50	78-93-3	201-159-0	F, Xi	R11, 36, 66/67
Acétate de l'éther méthylique de propylène glycol (acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl)	> 4	108-65-6	203-603-9	Xi	R10, 36
Les composants de l'Aromatique 100 * sont affichés sur les 4 lignes suivantes (Solvant naphta (pétrole) léger arom.)	> 3	64742-95-6	265-199-0	Xn, N	R10, 37, 51/53, 65
Triméthylbenzène	> 2	25551-13-7	247-099-9	F, Xi	R10, 36/37/38
Pseudocumène (1,2,4-triméthylbenzène)	> 1	95-63-6	202-436-9	Xn, Xi, N	R10, 20, 36/37/38, 51/53
Cumène			202-704-5	Xn, N	R10, 37, 51/53, 65
Xylène (présence possible)		1330-20-7	215-535-7	Xn	R10, 20/21, 38
Noir de carbone (présence possible)		1333-86-4	215-609-9	F	R10
Silice cristalline (dans le pigment)		14808-60-7			
Oxyde de manganèse (présence possible)		1317-34-6			
Autres composants n'apportant pas de danger (Copolymères d'acrylique – Formules de pigment déposées)					
Phtalocyanine de cuivre (couleur bleu)		147-14-8	205-685-1		
Jaune clair organique		31837-42-0	250-830-4		
Rouge organique		2786-76-7	220-509-3		
Oxydes de fer (présence possible)		1309-37-1			
Dioxydes de titane		13463-67-7	236-675-5		

3. Identification des dangers

Définition des symboles de danger :

F : Facilement inflammable

Xi : Irritant

Xn : Nocif

N : Dangereux pour l'environnement

Définition des phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable

R11 : Facilement inflammable

R20 : Nocif par inhalation

R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau

R36 : Irritant pour les yeux :

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau

R38 : Irritant pour la peau

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

INHALATION / INGESTION : L'inhalation des vapeurs et brumes de solvants peut provoquer maux de tête, nausées, étourdissements, incoordination, état de stupeur, irritations du nez, de la bouche et des poumons. Irritation du tractus digestif. Dépression du système nerveux (fatigue, somnolence, étourdissements). PEAU / YEUX : Brûlures, larmoiement, rougeur et gonflements des yeux, traumatismes transitoires de la cornée, sécheresse et gerçures de la peau.

4. Premiers secours

Inhalation :	Transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, pratiquez la respiration artificielle. Consultez un médecin.
Peau :	Laver abondamment les parties atteintes avec de l'eau et du savon. Retirer et laver tout vêtement imprégné. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Yeux :	Rincer abondamment à l'eau durant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion :	Consulter un médecin. En cas de somnolence ou d'inconscience, placez la victime en position latérale gauche, la bouche tournée vers le bas. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la victime est consciente, faire boire jusqu'à 2 verres d'eau et provoquer le vomissement en donnant 30 cc ou 2 cuillères à soupe d'ipéca ou en introduisant les doigts dans la gorge). Réduire de moitié la dose chez l'enfant. Garder la tête de la victime plus bas que le bassin.

Notes :

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair (Méthode) : -4 °C S.F.C.C.	Point d'auto-inflammation : 516 °C	Limites d'inflammabilité : LIE : 1 est.	LSE : 12 est.
Moyens d'extinction : <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Mousse <input checked="" type="checkbox"/> Mousse anti-alcool CO2 Agent chimique en poudre Eau pulvérisée Autre Sable. En cas d'incendie, ne pas utiliser jet d'eau.			

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité :

En cas d'incendie - EAU / JET D'EAU

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome isolant homologué MSHA/NIOSH ou équivalent et un équipement de protection complet.

Procédures particulières de lutte contre l'incendie :

Refroidir les récipients par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Dangers particuliers d'incendie et d'explosion :

Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme. Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

En cas de manipulation d'un déversement accidentel, le port d'équipements de protection individuelle appropriés est obligatoire. Voir la partie 8. En cas d'exposition au produit, voir la partie 4.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Attention - Éviter toute pénétration du produit ou écoulement suite au nettoyage dans les cours d'eau et les réseaux d'assainissement public. Remarque : Les rejets accidentels sur les surfaces poreuses risquent de contaminer la nappe phréatique.

Les méthodes de nettoyage des déversements accidentels

Au UE :

Nettoyage : Éliminer toute source d'allumage. Évacuer tout personnel de la zone contaminée. Bien aérer la zone. Attention, sol peut être glissant. Éponger avec un produit absorbant inerte (serviettes en papier, sable, gel de silice, sciure). Éviter l'inhalation de vapeur. Porter un appareil de protection respiratoire homologué MSHA/NIOSH ou équivalent. Remarque : Les rejets accidentels sur les surfaces poreuses risquent de contaminer la nappe phréatique. Tout liquide et produit solide contaminé doit être incinéré conformément à la réglementation en vigueur. Favoriser l'évaporation de petits déversements, épongés en serviettes en papier, à l'extérieur (de préférence) ou dans un endroit bien ventilé. EMBALLAGE CONTAMINÉ : Emmener les récipients vides au centre de valorisation ou d'élimination de déchets.

Aux États-Unis :

Éliminer toute source d'allumage. Évacuer tout personnel de la zone contaminée. Bien aérer la zone. Attention, sol peut être glissant. Éponger avec un produit absorbant inerte (serviettes en papier, sable, gel de silice, Page 3 sur

sciure). Éviter l'inhalation de vapeur. Porter un appareil de protection respiratoire homologué MSHA/NIOSH ou équivalent. Remarque : Les rejets accidentels sur les surfaces poreuses risquent de contaminer la nappe phréatique.

ÉLIMINATION DE DÉCHETS NORMAUX : Classification des déchets : Méthyléthylcétone (78-93-3), (réglementation EU -40 CFR 261.20-.24.) En termes d'élimination, ce produit est classé comme déchets dangereux présentant les propriétés : facilement inflammable et toxique. RCRA #D001. La quantité minimale dont le traitement doit être signalé aux Autorités compétentes est de 100 livres (réglementation EU - 40 CFR 302). Tout liquide et produit solide contaminé doit être incinéré conformément à la réglementation en vigueur. (Voir réglementation EU - 40 CFR 268). Favoriser l'évaporation de petits déversements de solvant, épongés en serviettes en papier, à l'extérieur (de préférence) ou dans un endroit bien ventilé.

EMBALLAGE CONTAMINÉ : Emmener les récipients vides au centre de valorisation ou d'élimination de déchets.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Conserver dans un endroit bien ventilé. S'assurer de la stabilité des récipients lors du transfert du produit. Conserver à l'écart de toute flamme émise par un bécu bunsen ou d'un four. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement. Nettoyer périodiquement l'accumulation résineuse du col de la bouteille (nettoyer l'intérieur du bouchon) afin de maintenir une bonne étanchéité. Il est formellement interdit de fumer pendant l'utilisation. Rajouter si besoin du diluant afin de garder une bonne épaisseur au produit.

Précautions à prendre pour le stockage :

Ne pas stocker les produits inflammables en dehors des zones désignées. Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder les bouteilles loin de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme émise par un bécu bunsen ou d'un four. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement. Nettoyer périodiquement l'accumulation résineuse du col de la bouteille (nettoyer l'intérieur du bouchon) afin de maintenir une bonne étanchéité. Éviter de garder le produit près des acides, solvants chlorés. Rajouter si besoin du diluant afin de garder une bonne épaisseur au produit.

Température de conservation : 60 °C max.

Autres précautions : STEL : 125 ppm MEK. RÉCIPIENTS VIDES PEUVENT PRÉSENTER UN DANGER. Récipients vides contiennent un résidu. Lire attentivement toute FDS et étiquettes. Conserver à l'écart de toute source d'éincelles.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Protection respiratoire (préciser le type) :

Non requis si une bonne ventilation est assurée. Sinon porter un appareil de protection respiratoire autonome (isolant, homologué MSHA/NIOSH ou équivalent).

Ventilation : Aspiration locale Mécanique (générale) Spéciale Autre

Utiliser une ventilation à aspiration locale, antidiéflagrante, avec vitesse min. de captage de 100 ft/min au point de dégagement des vapeurs.

Gants de protection : Résistants aux agents chimiques uniquement	Protection des yeux : Lunettes de protection résistantes aux agents chimiques
--	---

Autre vêtements de protection ou équipements de protection individuelle : Tablier résistant aux agents chimiques ou tout autre tissu imperméable équivalent.

Procédures de travail / mesures d'hygiène : Fontaine oculaire, douche, laver tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avec de l'eau et du savon.

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE :

Composants apportant un danger (nom chimique; nom(s) courant(s)):	N° CAS :	N° EINECS	OSHA PEL :	ACGIH TLV :
Méthyléthylcétone (Butanone)	78-93-3	201-159-0	200 ppm	200 ppm
Acétate de l'éther méthylique de propylène glycol	108-65-6	203-603-9	N.A.	100 ppm
Les composants de l'Aromatique 100 * sont affichés sur les 4 lignes suivantes (solvant naphta (pétrole) léger	64742-95-6	265-199-0	N.A.	100 ppm
Triméthylbenzène	25551-13-7	247-099-9	N.A.	100 ppm
Pseudocumène (1,2,4-triméthylbenzène)	95-63-6	202-436-9	N.A.	100 ppm
Cumène (isopropylbenzène)	98-82-8	202-704-5	50 ppm	50 ppm
Xylène (présence possible)	1330-20-7	215-535-7	100 ppm	100 ppm
Noir de carbone (présence possible)	1333-86-4	215-609-9	3,5 mg/M3	3,5 mg/M3
Silice cristalline (dans le pigment)	14808-60-7		0,1 mg/M3	0,1 mg/M3
Oxyde de manganèse (présence possible)	1317-34-6		5 mg/M3	5 mg/M3

Autres composants n'apportant pas de danger (Copolymères d'acrylique – Formules de pigment déposées)

Phtalocyanine de cuivre (couleur bleu)	147-14-8	205-685-1		
Jaune clair organique	31837-42-0	250-830-4		
Rouge organique	2786-76-7	220-509-3		
Oxydes de fer (présence possible)	1309-37-1		5 mg/M3	5 mg/M3
Dioxydes de titane	13463-67-7	236-675-5		

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition : Initial 80 °C	Point de fusion : -86 °C	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : > 1	Viscosité :
Tension de vapeur (mm Hg) : 20 °C @ 70 mm Hg	Densité de vapeur (AIR = 1) : > 1	Densité (H ₂ O = 1) : Env. 1	% Volatil (par poids) :
Solubilité dans l'eau : Liant et solvant -partiel; pigment - insoluble.		État physique : liquide	
Odeur : odeur de l'acétate		Couleur : Assorties (Jaune, Bleu, Rouge); diluant - transparent	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : <input checked="" type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Instable	Conditions à éviter : Éviter tout contact avec des sources d'allumage (étincelles, flamme nue, surfaces chaudes)
Matières incompatibles (à éviter) : agents oxydants forts, acides forts et bases fortes	
Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut dégager / former CO2 et éventuellement CO	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Polymérisation dangereuse :
Possible Pas possible

Conditions à éviter :
Sans objet



11. Informations toxicologiques

Voie(s) d'entrée : Inhalation Peau Ingestion

Dangers pour la santé (Aigües et Chroniques) :

Peut entraîner dépression du système nerveux (fatigue, somnolence, étourdissements), maux de tête, nausées, état de stupeur, brûlures, larmoiement et gonflements des yeux, sécheresse et gercures de la peau.

Effets cancérogènes : NTP Monographies du CIRC OSHA réglementé

Non, mais sujet d'un avertissement relatif à la Proposition 65 (CA) : ce produit contient de faibles concentrations (traces) de métal(l) lourds considérées, selon l'Etat de la Californie, à être des cancérogènes ou à provoquer une toxicité pour la reproduction. (As, Ba, Sb, Cd, Pb, Hg, Se, Zn et/ou Ni sont présents en traces PPM.) Cu en concentrations sup.

Indications et symptômes d'exposition :

INHALATION / INGESTION : L'inhalation des vapeurs et brumes de solvants peut provoquer maux de tête, nausées, étourdissements, incoordination, état de stupeur, irritations du nez, de la bouche et des poumons. Irritation du tractus digestif. Dépression du système nerveux (fatigue, somnolence, étourdissements). PEAU / YEUX : Brûlures, larmoiement, rougeur et gonflements des yeux, traumatismes transitoires de la cornée, sécheresse et gercures de la peau.

État de Santé - pouvant être aggravé par exposition : Aucun connu

Procédures d'urgence et de premiers soins : Voir la partie 4 - Premiers secours

Données de toxicité :

Données MEK :	Rat - Oral DL50 : 3.3 g/kg, Lapin - cutané DL50 : >8 ml/kg Rat - Inhalation CL50 : >2 000 ppm / 2h
---------------	---

12. Informations écologiques

Toxicité aquatique :

Dans le cadre d'une étude (méthode RQSA), l'APE aux EU a estimé les valeurs de toxicité aquatique de MEK. Cette analyse suppose un pH 7 neutre et une dureté de l'eau inférieure ou égale à 180 mg/l de CaCO3, méthode avec renouvellement continu de l'eau et la moyenne des concentrations mesurées. La toxicité aquatique chronique est estimée à 200 mg/l.

Attention - Éviter toute pénétration du produit ou écoulement suite au nettoyage dans les cours d'eau et les réseaux d'assainissement public. Remarque : Les rejets accidentels sur les surfaces poreuses risquent de contaminer la nappe phréatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

UE : ÉLIMINATION DE DÉCHETS NORMAUX : Méthyléthylcétone (78-93-3) En termes d'élimination, ce produit est classé comme déchets dangereux présentant les propriétés : facilement inflammable et toxique. Tout liquide et produit solide contaminé doit être incinéré conformément à la réglementation en vigueur. EMBALLAGE CONTAMINÉ : Emmener les récipients vides au centre de valorisation ou d'élimination de déchets.

Réglementation aux États-Unis : ÉLIMINATION DE DÉCHETS NORMAUX : Classification des déchets : Méthyléthylcétone (78-93-3), 40 CFR 261.20-.24. En termes d'élimination, ce produit est classé comme déchets dangereux présentant les propriétés : facilement inflammable et toxique. RCRA #D001. La quantité minimale dont le traitement doit être signalé aux Autorités compétentes est de 100 livres (40 CFR 302). Tout liquide et produit solide contaminé doit être incinéré conformément à la réglementation en vigueur. (Voir 40 CFR 268). EMBALLAGE CONTAMINÉ : Emmener les récipients vides au centre de valorisation ou d'élimination de déchets.

14. Informations relatives au transport

DOT / UN nom d'expédition : (Variantes)	Liquide inflammable, n.s.a. (contient méthyléthylcétone)	Peinture	Biens de consommation
Numéro NA / UN :	UN1993	UN1263	UN8000 - IATA

Classe DOT / UN :	3	3	9 - IATA
Groupe d'emballage	II	II	
Étiquette :	Liquide inflammable	Liquide inflammable	En dehors des EU utiliser : étiquette « divers » Aux EU - expédition par voie de surface - utiliser : étiquette « ORM-D consumer commodity » (biens de consommation) (*)

***Remarque :** Ce sont des variantes du nom d'expédition qui pourraient s'appliquer en fonction des tailles et des quantités.

* Pour l'expédition des biens de consommation suivre la réglementation locale en vigueur.

15. Informations réglementaires

RÉGLEMENTATION CE :

Définition des symboles de danger :

F : Facilement inflammable

Xi : Irritant

Xn : Nocif

N : Dangereux pour l'environnement

Définition des phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable

R11 : Facilement inflammable

R20 : Nocif par inhalation

R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau

R36 : Irritant pour les yeux

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau

R38 : Irritant pour la peau

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Définitions des conseils de prudence (S) :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer

S24 : Éviter le contact avec la peau

S25 : Éviter le contact avec les yeux

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement puis consulter un ophtalmologiste

S37 : Porter des gants appropriés

S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité a été élaboré conformément aux Directives 91/155/EEC, 2001/58/EEC.

RÉGLEMENTATION AUX ÉTATS-UNIS :

Ce produit est considéré comme dangereux selon les normes de l'OSHA Communication des Dangers (29CFR 1910.1200).

SARA TITLE III: Sect 313 (40CFR372) au-dessus des concentrations minimales (méthacrylate de méthyle ((80-62-6)),

méthyléthylcétone (78-93-3). CERCLA (40CFR302.4) composants réglementés : MMA (Poids min. à signaler

aux Autorités : 1 000 livres), MEK (Poids min. à signaler aux Autorités : 5 000 livres). Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à la réglementation ANSI Z400.1-2004.

RÉGLEMENTATION AU CANADA :

Ce produit est un « produit sous contrôle » conformément à la classification canadienne - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT / WHMIS). Classification SIMDUT : Catégorie B : Division 2 - Liquide inflammable. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la CPR (réglementation sur les produits sous contrôle) et la FDS fournit toutes les informations exigées par la CPR.

16. Autres Informations

NOTATION DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES (SIMD/HMIS)

Notation des dangers

4 = Extrême Toxicité = 2

3 = Élevé Incendie = 3

2 = Modéré Réactivité = 1

1 = Léger

0 = Non significatif Protection individuelle = 8

*** Voir les parties 3, 4, et 5



Clause de non-responsabilité : Les informations et les conseils figurant dans la présente fiche de données de sécurité sont, à la connaissance de la société et à la présente date, exacts. Néanmoins, la société George Taub Products n'offre aucune garantie concernant l'exactitude de ces informations et conseils et décline toute responsabilité en cas d'utilisation de ces informations ou de ces données.